



ASSEMBLÉE PRIMAIRE 12 DÉCEMBRE 2018

PRÉSIDENT : Joachim Rausis
SECRÉTAIRE : Justine Duay
PRÉSENTS : 69 personnes
EXCUSÉS : voir point 1.3 ci-dessous

ORDRE DU JOUR :

1. Ouverture de l'Assemblée et désignation des scrutateurs
2. Validation du procès-verbal de l'Assemblée du 13 juin 2018
3. Budget 2019 de la Municipalité
4. Budget 2019 du Service électrique
5. Validation des modifications des statuts de l'association des communes Bagnes, Vollèges, Sembrancher, Orsières, Bovernier, Liddes et Bourg-St-Pierre pour le stand de tir du Mont-Brun
6. Divers



ASSEMBLÉE PRIMAIRE

I. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE ET DÉSIGNATION DES SCRUTATEURS

1.1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Mesdames, Messieurs,
Chers citoyennes et citoyens de la commune,
Chers collègues du Conseil,
Chers collaborateurs de l'Administration communale

J'ai le plaisir de vous accueillir dans cette aula transformée en UAPE pour quelques mois encore et me réjouis au nom du Conseil municipal de votre présence pour débattre du budget 2019 de notre collectivité.

Mais avant cela, permettez-moi à l'heure d'ouvrir cette Assemblée de revenir sur quelques éléments marquants depuis notre dernière rencontre du 13 juin.

- Tout d'abord, un été caniculaire qui a succédé à un hiver exceptionnellement enneigé, presque sans transition. Chaque rare épisode pluvieux a provoqué des dégâts notamment la nuit du 1^{er} août avec la destruction du pont de l'Amônaz ou l'après-midi du 6 août qui a vu la route de Verlonnaz être coupée par une coulée de boue, coulée qui a aussi traversé la route du Saint-Bernard et provoqué un important chaos sur cet axe international. Ajoutez-y les mésaventures d'un chauffeur de car polonais dans les épingles du vallon de Champex et vous obtenez une situation de crise pendant laquelle notre région a été inaccessible par voie routière. Fort heureusement, ces intempéries n'ont pas eu de conséquences aussi lourdes que pour certaines Communes de montagne. Je pense par exemple à nos amis Anniviards qui comptent les dégâts en dizaines de millions et à qui j'adresse un message de solidarité.

Cet été caniculaire aura aussi laissé des traces dans nos pâturages, alpages et forêts. Le danger d'incendie a été marqué une bonne partie de l'été, nous forçant à prendre des mesures drastiques contre tout allumage de feu, y compris les feux de joie du 1^{er} Août.

Espérons que ces épisodes météorologiques extrêmes ne deviennent pas notre lot annuel, changement climatique oblige.

- Deuxième élément que je souhaite relever : à la fin du mois d'octobre, toute la population a pu participer à l'inauguration des travaux de rénovation des Forces motrices d'Orsières. Plus de 30 mio investis pour construire une nouvelle conduite forcée, changer un groupe de production et revoir l'ensemble des installations techniques de l'usine. Dans un discours prononcé en commun avec mon homologue lidderain, j'ai eu l'occasion de souligner qu'il s'agissait d'une nouvelle ère pour les FMO, avec bien sûr en toile de fond le retour de concession de cet aménagement en 2027.



- Et de manière générale, je souhaite également saluer une des caractéristiques et des principales forces de notre communauté orsérienne, sa capacité à se mobiliser au travers du bénévolat. Si vous additionnez en 2018 la Finale Nationale de Pra-Bardy, la Fête de la Musique, l'UTMB/OCC, la désalpe de la Fouly, le tournoi populaire de football, pour ne citer que ces manifestations, vous atteignez un nombre de personnes et d'heures offertes aux sociétés et à la collectivité qui est tout simplement incroyable. Pourvu que cela dure !
- Enfin, dernier événement qui a retenu mon attention, il s'agit de l'élection de la Constituante, au sein de laquelle siégeront trois élus de notre Commune. Plein succès à Natacha Maret, Pierre Darbellay et Jean-François Lovey tout au long de leur mandat de quatre ans qu'ils entameront lundi prochain, le temps d'aérer la salle du Grand Conseil si j'ose dire, puisque nous bouclerons notre session de décembre ce vendredi.

Voilà, mesdames, messieurs, en guise de préambule.

Cette assemblée, principalement consacrée au budget 2019 doit selon la loi sur les communes se dérouler avant le 20 décembre. Elle a été régulièrement convoquée par affichage public en conformité avec la loi sur les Communes. Le budget pouvait être consulté du 23 novembre au 12 décembre au secrétariat communal, soit 20 jours avant la date de l'assemblée, comme le demande la loi.

Nouveauté pour cette année, l'ensemble des documents a été mis à disposition sur internet. Cette volonté de transparence ne doit pas être comprise comme une simple soumission à l'air du temps mais comme une réponse à la lancinante question de la désaffection citoyenne pour l'Assemblée Primaire : intéresser un maximum de personnes à la chose publique, afin de susciter le débat et de nourrir les réflexions du Conseil communal.

Et puis aussi, parce que nous nous étions engagés devant cette même Assemblée à moderniser notre communication notamment en renovant notre site internet et en rendant accessibles ces différents documents au plus grand nombre.

Et finalement parce que diffuser plus largement l'information c'est aussi permettre aux personnes intéressées de bénéficier de plus de temps pour comprendre et appréhender la matière soumise. Peut-être une réponse indirecte à la suggestion de création d'un conseil général formulée dans cette même salle l'an dernier.

Ceci dit, je constate que cette assemblée primaire peut donc délibérer en toute légalité.

1.2. DÉSIGNATION DES SCRUTATEURS

M. Xavier Fellay est désigné comme scrutateur.

1.3. EXCUSÉS

Avant de commencer, laissez-moi excuser les absences de Charles de Rivaz, Christian et Liliane Grognez, Grégoire Moulin, Conrad Davoli, et de notre secrétaire communale Christelle Darbellay Tornay qui se remet d'une opération orthopédique, à qui je souhaite un bon rétablissement. Elle est remplacée ce soir par Mme Justine Duay.



1.4. ORDRE DU JOUR

Le conseil municipal vous propose l'ordre du jour suivant :

1. Ouverture de l'Assemblée et désignation des scrutateurs
2. Validation du procès-verbal de l'Assemblée du 13 juin 2018
3. Budget 2019 de la Municipalité
4. Budget 2019 du Service électrique
5. Validation des modifications des statuts de l'association des communes Bagnes, Vollèges, Sembrancher, Orsières, Bovernier, Liddes et Bourg-St-Pierre pour le stand de tir du Mont-Brun
6. Divers

Aucune question ou remarque formulée sur l'ordre du jour.

II. APPROBATION DU PV DE L'ASSEMBLÉE PRIMAIRE DU 13 JUIN 2018

Ce procès-verbal, comme le budget 2019, pouvait être consulté du 23 novembre au 12 décembre au secrétariat communal et sur internet.

Est-ce que l'assemblée primaire demande la lecture de ce procès-verbal ?

Si ce n'est pas le cas, je suppose que nous pouvons le considérer comme approuvé.

Y-a-t-il une objection ?

Décision :

Le procès-verbal de l'Assemblée Primaire du 13 juin 2018 est accepté tacitement.

III. BUDGET 2019 DE LA MUNICIPALITÉ

Comme en 2018, les bases du budget 2019 ont été élaborées par l'ensemble des commissions. La commission des Finances puis l'exécutif ont examiné ce budget dans les détails. Une séance spécifique du conseil a été organisée et l'ensemble de ces écritures a été passé en revue.

Le budget de fonctionnement 2019 de la Municipalité peut être qualifié de bon pour la 2^{ème} année consécutive. Cette situation est toutefois à prendre avec un peu de réserve car les données chiffrées du premier exercice des services autofinancés ne sont pas connues. Les calculs des nouvelles taxes ont été difficiles à mettre en place, tout comme les règlements du reste qui ne sont pas encore tous homologués puisque le règlement sur les eaux à évacuer sera formellement validé par le Conseil d'Etat lors de sa séance du mercredi 19 décembre. Ce délai explique pourquoi vous n'avez pas encore reçu la facture des taxes 2018. Impossible en effet de facturer un service sans base réglementaire.

Tous dicastères confondus, les charges sont en très forte augmentation de 7.15% soit de Fr. 1'355'100.- pour un total dépassant pour la 1^{ère} fois la barre des 20 millions. Fort heureusement, les revenus suivent aussi et sont en augmentation de 7.17% soit de Fr. 1'603'200.- à Fr. 23'955'200.-, avec à la clé une bonne marge d'autofinancement de Fr. 3'654'800.-.



Enfin, ce budget tient compte d'une progression salariale de 3%. Soit 1% concernant les parts d'ancienneté de tous les collaborateurs et 2% relatifs au renchérissement dont l'indice final sera connu durant la première quinzaine de janvier 2019, sur décision du Conseil d'Etat.

Toujours au chapitre des bases de construction du budget, le Conseil vous propose de reconduire les décisions fiscales suivantes :

Décisions fiscales 2019 :

Montant de l'impôt personnel	18.-
Coefficient applicable aux taux d'imposition	1.2
Indexation des revenus imposables	140 %
Montant de l'impôt sur les chiens	105.-
Taux de l'intérêt rémunérateur	0 %

Comme en 2018, le Conseil juge prématuré d'agir sur ces décisions fiscales et préfère attendre d'avoir un peu de recul sur l'entrée en vigueur des nouvelles taxes pour agir en toute connaissance de cause.

Je vous propose de valider ces décisions dans le cadre du vote global sur le budget.

Décision :

L'Assemblée décide que les décisions fiscales 2018 seraient votées avec le budget, après sa présentation.

Chapitre 0 : ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Charges : Fr. 1'278'100.-

Revenus : Fr. 545'500.-

Augmentation des charges administratives de Fr. 51'100.- pour un total de Fr. 1'278'100.- et légère augmentation également des revenus mais que de Fr. 10'500.- à Fr. 545'500.- pour un dicastère qui reste stable.

Législatif

Reprise de la période électorale avec les élections fédérales qui occasionnent une augmentation des dépenses de plus de Fr. 10'000.-.

Au niveau de l'Administration, décision a été prise de doubler le nombre de cartes journalières mises à disposition de la population. Le coût de ces billets passe donc de Fr. 14'000.- à Fr. 28'000.- dont le retour sur vente est estimé à hauteur de 85%.

Il n'y a rien à relever concernant le reste de ce dicastère administratif dont le solde de l'augmentation des dépenses provient de l'augmentation des salaires et charges sociales dans les différents services.



Chapitre 1 : SÉCURITÉ PUBLIQUE

Charges : Fr. 1'330'800.-

Revenus : Fr. 304'400.-

Augmentation importante des charges de Fr. 166'000.- pour un total de Fr. 1'330'800.- et légère baisse des revenus de Fr. 16'500.- à Fr. 304'400.-.

Les principales variations sont les suivantes :

Police : L'augmentation majeure des charges de la police est due à l'engagement de deux agents supplémentaires.

A relever un nouveau compte pour une nouvelle facturation de l'Etat concernant la participation des communes aux frais du réseau de radiocommunication Polycom. Le coût de participation est estimé à environ Fr. 1.- par habitant.

Feu : Au niveau général des revenus, on notera une baisse de quelque Fr. 17'000.- principalement dans les subventions versées par le canton. Cela vient du fait que l'Etat a rattrapé tout son retard dans le versement des arriérés relatifs à tous les dossiers en suspens jusqu'à fin 2017.

PCi : Les charges de personnel sont en forte augmentation de plus de Fr. 34'000.- provenant essentiellement des frais de l'Etat-Major de District en cours d'étude (EM CATA) pour Fr. 34'200.-.

Quant aux biens et services, ils sont globalement en diminution de Fr. 9'400.- provenant d'une baisse des charges de Fr. 18'600.- dans l'achat du matériel pour lac gelé, diminution compensée par plusieurs comptes en légère augmentation dont les frais pour la sécurité hivernale qui passent de Fr. 38'000.- à Fr. 45'000.-.

Chapitre 2 : ENSEIGNEMENT ET FORMATION

Charges : Fr. 2'822'800.-

Revenus : Fr. 78'500.-

Dicastère important au niveau des dépenses mais stable tout de même avec là aussi une augmentation globale des charges Fr. 30'300.- sur un total de Fr. 2'822'800.- pour une très légère baisse des revenus de Fr. 3'000.- à Fr. 78'500.-.

Les points principaux sont :

Pour l'école primaire

- La contribution communale relative aux salaires du primaire est calculée sur le nombre d'élèves qui est en légère baisse de 4 unités à 308 élèves. Cependant, comme le coût par élève passe à Fr. 3'420.-, on relève une augmentation de cette contribution salariale de l'ordre de Fr. 15'000.- à Fr. 1'053'500.-. Cette augmentation est quelque peu compensée par une diminution de notre contribution salariale à la direction généralisée de Fr. 5'000.- à Fr. 25'500.-.

Pour le cycle d'orientation

- La proportionnalité dans l'annuité entre les intérêts et amortissement versés à l'ERVEO a baissé de 7% ce qui devrait faire une économie d'une dizaine de milliers de francs ceci malgré une augmentation à venir de la dette due à l'UAPE.
- Les frais d'exploitation du cycle sont à nouveau en augmentation de quelque Fr. 32'100.- par rapport au dernier budget et de plus de Fr. 60'000.- par rapport au compte 2017 pour se finaliser à hauteur de Fr. 476'500.-. L'augmentation des élèves en est une des raisons.



Chapitre 3 : CULTURE, LOISIRS ET CULTE

Charges : Fr. 1'245'300.-

Revenus : Fr. 25'800.-

Ce dicastère enregistre plusieurs augmentations sous différentes rubriques pour un total général des charges qui passe à Fr. 1'377'800.- soit une augmentation importante de Fr. 147'500.-.

Les revenus enregistrent également une augmentation de Fr. 10'100.- pour un total de Fr. 35'900.-.

Bibliothèque

Augmentation des salaires et charges sociales de Fr. 16'900.- due principalement à l'engagement d'Emma Meilland comme apprentie agente en information documentaire, à l'augmentation du taux d'activité de Nathalie Christillin de 20 à 25% et pour le solde à l'indexation des salaires.

Les biens et services sont également en augmentation de Fr. 28'300.- et cela est à mettre en relation avec le 20^{ème} anniversaire de la bibliothèque qui profite de l'occasion pour renouveler son mobilier de bureau ainsi que le mobilier pour les enfants avec, en sus, un ordinateur portable supplémentaire pour la nouvelle apprentie.

En contrepartie, on relèvera une augmentation des subventions de l'ordre de Fr. 10'000.- sur le matériel renouvelé ci-dessus.

Ecoles de musique

La participation communale sous forme de subvention aux élèves du conservatoire a été augmentée de Fr. 100.- à Fr. 150.- ce qui porte la nouvelle charge à Fr. 10'500.- au lieu de Fr. 6'000.-.

Autres tâches culturelles

Les activités culturelles sont une nouvelle fois en augmentation de Fr. 23'000.- pour la 3^e année consécutive pour se finaliser à Fr. 121'000.-. La participation au Centre de Loisirs et de Culture de Martigny passe de Fr. 21'500.- à Fr. 36'000.- et deux nouveaux projets, un concernant SONO (valorisation du patrimoine via un projet Interreg piloté par la HES-SO en collaboration avec la Commune d'Evolène et la région valdotaine du Grand Paradis) pour Fr. 15'000.- et l'autre concernant les classes en action pour Fr. 5'000.- viennent charger ce compte.

Parcs publics et chemins pédestres

Un concours d'idées sera également lancé concernant le rond-point de Sous-le-Bay et un montant de Fr. 15'000.- a également été provisionné pour les 3 premiers prix.

Le compte de l'entretien des chemins pédestres a été réajusté de Fr. 15'000.- à hauteur de Fr. 55'000.- soit Fr. 5'000.- de plus pour être en conformité avec les dépenses réalisées jusqu'à ce jour et Fr. 10'000.- supplémentaires pour l'officialisation du balisage des parcours VTT.

Sports

Fr. 10'000.- supplémentaires ont été rajoutés au compte des animations sportives notamment pour marquer le 10^e anniversaire d'Orsières bouge.

Chapitre 4 : SANTÉ

Charges : Fr. 283'200.-

Revenus : Fr. 0.-



Dicastère avec des charges uniquement en augmentation de Fr. 27'400.- pour se finaliser à hauteur de Fr. 283'200.-.

Centre médico-social

Le déficit programmé du CMS à charges des communes passe de Fr. 549'900.- à Fr. 615'000.- et par conséquent la participation communale de Fr. 121'000.- à Fr. 140'000.-.

Les coûts relatifs à la prophylaxie dentaire ne vont pas en diminution et pour mieux tenir compte de l'évolution des charges durant ces 4 dernières années, le budget a été réadapté de Fr. 5'000.- à hauteur de Fr. 100'000.-.

Chapitre 5 : PRÉVOYANCE SOCIALE

Charges : Fr. 1'251'900.-

Revenus : Fr. 135'500.-

Fait assez rare pour être signalé, ce dicastère social est pour une fois en diminution. Ce net recul, tant dans les charges que dans les revenus puisqu'il s'agit d'une baisse de Fr. 163'700.- dans les charges et Fr. 102'500.- dans les revenus est dû principalement à l'UAPE dont la gestion est assurée par l'ERVEO depuis la rentrée scolaire 2018-2019.

Pour le reste, soit les prestations complémentaires à l'AVS, la participation à l'intégration des personnes handicapées, le financement des EMS et l'aide sociale, les chiffres sont stables.

A noter au chapitre de l'aide sociale, l'ajustement du compte créé en 2018 concernant les mesures sociales liées à la taxe au sac (la distribution de sacs gratuits pour les enfants et les personnes incontinentes). Le montant de Fr. 5'000.- a été ramené à Fr. 4'000.- vraisemblablement plus conforme à la réalité.

Chapitre 6 : TRAFIC

Charges : Fr. 2'430'000.-

Revenus : Fr. 287'000.-

Importante augmentation des charges de Fr. 203'000.- à Fr. 2'633'000.- pour une stabilité totale des revenus à hauteur de Fr. 287'000.-.

- Selon les directives de l'Etat, notre participation à l'entretien des routes cantonales passerait de Fr. 250'000.- à Fr. 352'000.-.
- La deuxième importante augmentation dans ce dicastère concerne les salaires et charges sociales avec une charge supplémentaire de près de Fr. 194'000.- occasionnée par l'engagement de deux nouveaux employés à temps complet au niveau des Travaux Publics pour renforcer l'engagement communal dans les secteurs de La Fouly et de Champex-Lac. Jean-Daniel Tornay, responsable du service des eaux, est également devenu adjoint du chef technique pour un taux de 20%.
- L'engagement des deux nouveaux employés aux travaux publics devrait permettre de diminuer les charges salariales au niveau des corvées communales dont le budget salaire a provisoirement été corrigé à la baisse de Fr. 50'000.- tout comme celui des machines qui a également été abaissé de Fr. 40'000.-.



Chapitre 7 : PROTECTION ET AMÉNAGEMENT DE L'ENVIRONNEMENT

Charges : Fr. 2'027'100.-

Revenus : Fr. 2'877'500.-

Avec l'entrée en vigueur des nouveaux règlements impliquant de nouvelles méthodes de facturation et donc de nouveaux revenus, ce dicastère passe dans la situation où les revenus sont supérieurs aux charges. En effet, ceux-ci seraient de l'ordre de Fr. 2'877'500.- pour des charges à hauteur de Fr. 2'027'100.-. Par rapport au dernier budget, on relève donc que les charges sont en diminution de Fr. 139'400.- tout comme les revenus du reste en diminution également mais de Fr. 69'000.-.

Approvisionnement et alimentation en eau potable

Les salaires et charges sociales sont en diminution de près de Fr. 10'000.- provenant du fait que le pourcentage d'activité du responsable du service des eaux a passé de 100 à 80%.

Au chapitre des revenus, étant donné qu'aucune facturation n'a encore été établie à ce jour, les données de bases calculées pour le budget 2018 ont été reconduites pour 2019.

Assainissement des eaux usées

Quant aux revenus, même remarque que pour les eaux avec une facturation non encore établie à ce jour. Les données 2018 ont donc été reprises au budget 2019. Comme je l'ai dit, le règlement sur les eaux à évacuer que vous avez définitivement validé en juin dernier passera (enfin) sur la table du Conseil d'Etat le 19 décembre prochain. Nous serons donc à même de facturer l'ensemble des taxes sur la base de nos nouveaux règlements dès le début de l'année 2019 et nous veillerons à étaler les différentes factures afin d'éviter de pénaliser trop fortement nos abonnés.

Traitement des déchets

Le développement de la déchetterie, des écopoints et donc du traitement des déchets dans son ensemble suit son cours et le rythme de croisière n'est pas encore atteint.

Des modifications dans la facturation et la comptabilisation font que certains comptes n'enregistrent plus de comptabilisation. Pour ceux qui restent encore ouverts, une correction à la baisse a pu être apportée comme par exemple pour le ramassage de ordures où la baisse est de Fr. 40'000.- à Fr. 120'000.-. Il en va de même avec le verre qui passe de Fr. 26'000.- à Fr. 15'000.-. La baisse globale des charges dans le ramassage des ordures en tout genre est de l'ordre de Fr. 130'000.-.

Le ramassage du compost a été augmenté de Fr. 15'000.- passant au total à Fr. 40'000.- principalement pour les stations de La Fouly et de Champex qui seront équipées de bennes également.

Quant aux revenus, ceux-ci sont plus ou moins connus pour une bonne partie mais pas encore en totalité ce qui fait qu'une correction à la baisse de Fr. 80'000.- a été apportée par rapport au dernier budget. Cette correction concerne pour moitié la taxe de base et pour l'autre moitié la taxe variable où là plane encore une incertitude puisque les chiffres des deux derniers trimestres 2018 ne sont pas encore connus.

Le compte de l'entretien du territoire a passé de Fr. 5'000.- à 30'000.- principalement occasionné par le concept et l'installation de poubelles de rues.



Chapitre 8 : ÉCONOMIE PUBLIQUE

Charges : Fr. 6'880'900.-

Revenus : Fr. 5'541'500.-

Très forte augmentation des charges dans ce dicastère, principalement dans le chapitre de l'énergie. En effet, avec un total des charges à hauteur Fr. 6'880'900.-, c'est Fr. 1'007'100.- de plus que pour le dernier budget. Les revenus ne sont malheureusement pas aussi élevés puisque l'on ne peut enregistrer qu'une légère augmentation de Fr. 38'700.- pour se finaliser à Fr. 5'541'500.-.

Energie

Résultat catastrophique que celui de la revalorisation de l'énergie qui, pour la première fois de son existence, passe en négatif de Fr. 280'000.-, surtout si l'on se réfère aux belles années où cette même revalorisation laissait dans le budget communal un boni de près de 1,5 million de francs.

Le budget 2016 laissait encore apparaître une revalorisation de l'ordre de Fr. 612'000.-. Celle-ci avait été calculée à hauteur de Fr. 557'000.- pour 2017 et remontait même à Fr. 578'000.- pour 2018.

Le résultat 2019 est influencé aussi bien dans les revenus que dans les charges. En effet, les charges suivantes sont en augmentation :

- + Fr. 240'000.- à Fr. 1'040'000.- pour notre participation aux charges annuelles FMO
- + Fr. 111'000.- à Fr. 1'633'000.- pour notre participation aux charges annuelles FMS
- + Fr. 467'000.- à Fr. 1'717'000.- pour l'achat d'énergie
- + Fr. 49'000.- à Fr. 658'000.- de droit de timbre

Quant aux deux postes des revenus, il n'y a pas de résultat positif puisque l'augmentation des revenus enregistrée par la vente de l'énergie est de suite annihilée par la diminution de tarif du prix de vente de l'énergie au SEO. On retrouve donc la situation suivante :

- + Fr. 768'000.- à Fr. 2'768'000.- augmentation de la vente d'énergie également due à la modification de tarifs suite au nouveau contrat de vente 2019 avec Sogesa
- Fr. 760'000.- à Fr. 2'000'000.- suite à la modification du tarif appliqué par la Municipalité dans la part de l'énergie vendue au SEO conformément à la promesse faite par l'Exécutif. Pascal Tornay reviendra en détail sur cette baisse du tarif électrique dans sa présentation.

A noter l'ouverture d'un nouveau compte intitulé "Utilisation rationnelle de l'énergie" pour un montant de Fr. 45'000.-. Cette subvention concerne tant la RU (rétribution unique) que diverses aides comme l'achat de vélos électriques, l'installation de chauffage à bois, poêle, le subventionnement des diagnostics énergétiques de bâtiments, les cours de conduite Eco-drive, etc...

Une directive a été validée par le Conseil qui sera rendue publique sitôt l'acceptation de ce budget.

- › *Dominique Tornay : Cette directive est-elle valable pour les résidences principales et secondaires ?*

Dans la directive, rien n'est précisé dans ce sens, donc il est considéré que ces subventions seront attribuées à tous les types de résidences.



CAD

Le CAD en est à sa 5^{ème} année complète de fonctionnement avec simplement quelques réajustements au niveau de certains comptes.

Agriculture

Conformément à la planification des différents projets à réaliser, le compte consortages, alpages et laiteries augmente de Fr. 138'000.- pour un total de Fr. 250'000.-. Est notamment pris en compte la participation légale de la Commune au financement de la nouvelle laiterie.

Chapitre 9 : FINANCES ET IMPÔTS

Charges : Fr. 357'000.-

Revenus : Fr. 14'149'400.-

Léger recul des charges dans ce dicastère des finances de quelque Fr. 15'000.- par rapport à 2018 mais par contre augmentation considérable des revenus de plus de 1,7 million qui permet de compenser les augmentations de charges dans les autres dicastères.

L'évaluation de la fiscalité s'est faite sur la base des impôts 2014, 2015 et 2016 qui sont définitifs pour les personnes physiques et quasiment définitifs également pour les personnes morales.

Comme j'ai pu l'expliquer lors de l'examen du compte 2017, la taxation a subi un bon hors norme du :

- à des dossiers plus fouillés
- aux dénonciations spontanées
- à l'échange automatique des données
- et au mouvement des contribuables.

Le budget fiscal 2019 table donc sur des bases très réjouissantes et correctes avec une bonne situation 2015 et une exceptionnelle situation 2016, toutes deux rendues définitives.

L'augmentation des impôts sur les personnes physiques est par conséquent considérable puisque l'on devrait pouvoir compter sur une hausse de plus d'un million et demi, Fr. 1'694'000.- pour être plus précis.

Quant aux personnes morales, la situation est devenue plus claire puisqu'elles sont pratiquement toutes taxées même s'il y a encore des situations en provisoires et des recours. Avec un peu d'optimisme, la situation a été légèrement corrigée à la hausse de Fr. 70'000.-.

Péréquation

Les budget 2019 note pour la première fois un recul net dans la perception de la péréquation de quelque Fr. 21'000.-. Cette diminution n'est pas due au fonds de compensation des charges puisque celui-ci est en augmentation de Fr. 14'000.- pour se finaliser à Fr. 911'800.- mais elle est due à la diminution du fonds de péréquation des ressources de Fr. 35'000.- pour s'établir à Fr. 68'600.-.

Redevances hydrauliques et énergie gratuite et préférentielle

Autre source de revenus non négligeable pour la Commune, les redevances hydrauliques ne devraient pas subir de modification importante et elles ont été calculées sur la base d'une puissance théorique moyenne de ces 11 dernières années.



Dans le détail : ce sont Fr. 1'6480'000.- que nous avons prévu toucher. A cela s'ajoute l'énergie gratuite et préférentielle fournie par Emosson pour un montant de Fr. 285'000.-.

RÉCAPITULATIF DU FONCTIONNEMENT

Comme déjà relevé en préambule, la Municipalité boucle donc son budget de fonctionnement 2019 avec une augmentation des charges de Fr.1'355'100.- pour se finaliser à hauteur de Fr. 20'300'400.- et une augmentation des revenus également de l'ordre de Fr. 1'603'200.- pour un total de Fr. 23'955'200.- laissant ainsi apparaître une bonne marge d'autofinancement de Fr. 3'654'800.-, en progression pour la 5^{ème} année consécutive, contre 3'406'700.- en 2018.

QUESTIONS RELATIVES AU BUDGET DE FONCTIONNEMENT DE LA MUNICIPALITÉ ?

Engagement de deux agents de police

- *Joël Gaillard : Pour quels motifs est-il prévu l'engagement de deux agents de police ?*
- *Marie-Luce Pouget : L'organisation au sein du poste restera-t-elle la même, à savoir est-ce que Daniel sera maintenu comme Chef de poste ?*
- *Pierre-Alain Lattion : Y aura-t-il suffisamment de travail pour occuper trois agents à temps complet ?*

Le Conseil a longuement débattu de l'avenir de notre Corps de police. Au regard de la nouvelle loi sur la police cantonale, la situation actuelle n'est pas satisfaisante en termes d'effectifs particulièrement pour :

- intervenir de manière légale, à savoir à deux agents de police, lors d'opérations ;
- garantir un service de piquet moins astreignant qu'actuellement (une semaine sur deux) ;
- assurer un service de qualité, notamment en période de charge touristique ;
- gérer de manière efficace les différentes problématiques liées aux établissements publics.

Il y a donc largement de quoi occuper trois agents de police à Orsières. Si l'on s'en tenait à la seule volonté cantonale, c'est carrément cinq agents que nous devrions salarier ! Ce qui nous paraît impossible à justifier.

Une discussion avait été amorcée avec la Commune de Bagnes pour trouver une solution à court terme. Elle n'a malheureusement pas abouti. Le Conseil a donc décidé de mettre au budget l'engagement de deux agents afin de renforcer l'effectif.

Dans tous les cas de figure, nous sommes convaincus qu'il faut maintenir un bureau de police à Orsières, compte tenu de l'étendue de notre territoire.

Au niveau de l'organisation interne, la fonction de chef de poste est maintenue et son titulaire reste Daniel Thétaz. En revanche, la fonction d'assistante de sécurité publique sera supprimée de l'organigramme. Si vous acceptez le budget, nous procéderons aux mises au concours, puis nous aviserons en fonction des candidatures enregistrées.



INVESTISSEMENTS

Quant aux investissements, ils sont quelque peu supérieurs aux objectifs fixés mais du moment que la marge d'autofinancement devient intéressante et permet de couvrir tant les investissements nets que les amortissements, la situation est parfaitement maîtrisable, le résultat ne pouvant aller que dans le bon sens.

En résumé, les investissements brut s'élèvent à Fr. 4'256'000.- et les recettes à Fr. 625'500.-. Il en ressort donc un investissement net de Fr. 3'630'500.- supérieur de plus de Fr. 600'000.- aux objectifs fixés mais la situation permet de relâcher un peu la bride face à l'importance des travaux à réaliser sur le territoire.

Je vous propose maintenant un bref aperçu des investissements 2018.

➔ *Détail via présentation Powerpoint*

Voilà pour ce qui est des investissements de la Municipalité.

En conclusion, avec une marge d'autofinancement de Fr. 3'654'800.- et un investissement net de Fr. 3'630'500.-, l'exercice 2019 dégage un léger excédent de financement de Fr. 24'300.- ainsi qu'un excédent là aussi des revenus ou boni de Fr. 125'800.-. Après 3 années d'efforts, ce budget 2019 de la Municipalité est équilibré et permet, pour la première fois depuis bien longtemps, de sortir tout juste des chiffres rouges après 12 années de pertes successives.

REMARQUES OU QUESTIONS RELATIVES AUX INVESTISSEMENTS DE LA MUNICIPALITÉ ?

- *Jean-Maurice Tornay : Je n'ai vu aucun montant prévu au budget pour le dossier du lac de Champex. Qu'en est-il ?*

Pour rappel, il s'agit là du dossier relatif aux points suivants :

- nettoyage du lac de Champex
- réalisation des travaux ne permettant plus au lac de se remplir de vase

L'Etat du Valais vient de s'engager formellement à aller de l'avant dans cette affaire. Même si aucun montant n'a été prévu au budget, l'Administration va suivre le dossier et son évolution.

- *Jean-François Copt : Je constate que l'Etat du Valais procède au déclassement de certaines routes, notamment celle de l'intérieur d'Orsières. Je suis d'ailleurs très étonné que l'Association des Communes ne soit pas montée au créneau à ce sujet. Quelles sont les incidences pour la Commune ?*

Tout d'abord, je tiens à préciser deux choses :

- Ces déclassements ne sont pas imposés mais sont effectués après discussion et en collaboration avec les communes.
- Suite à un déclassement, des mesures compensatoires sont prévues. En déclassant certains tronçons peu fréquentés, le Canton peut ainsi investir sur d'autres secteurs plus importants.
- A ce jour, aucune décision de déclassement n'a été discutée avec le Canton sur le territoire communale, hormis bien entendu celui de la route qui traverse le Vieux Bourg pour les raisons que vous connaissez.



APPROBATION DU BUDGET

Décision :

Le budget 2019 de la Municipalité est approuvé à l'unanimité.

IV. BUDGET 2019 DU SERVICE ÉLECTRIQUE

Je passe maintenant la parole à M. Pascal Tornay, président de la commission, pour une présentation détaillée du budget 2018

➔ *Détail via présentation Powerpoint*

REMARQUES OU QUESTIONS

- *Dominique Tornay : Je constate que la plupart des armoires électriques sont vraiment inesthétiques dans le paysage. N'est-il pas possible de faire quelque chose pour améliorer cette situation ?*

Un effort spécial est réalisé si l'armoire est sise sur une propriété privée. Habiller toutes les armoires représenterait un budget important. A réfléchir...

APPROBATION DU BUDGET

Décision :

Le budget 2019 du Service électrique est approuvé à l'unanimité.

V. VALIDATION DES MODIFICATIONS DES STATUTS DE L'ASSOCIATION DES COMMUNES BAGNES, VOLLÈGES, SEMBRANCHER, ORSIÈRES, BOVERNIER, LIDDES ET BOURG-ST-PIERRE POUR LE STAND DE TIR DU MONT-BRUN

L'an passé la société de tir du Vélan s'est approchée de l'association du stand de tir du Mont-Brun pour demander s'il était possible d'intégrer le stand du Mont-Brun, les installations du stand de Bourg-St-Pierre étant obsolètes et plus vraiment opérationnelles.

Cette décision n'est pas du ressort de l'association du stand, mais des communes qui sont les propriétaires du stand : Bagnes, Sembrancher et Vollèges qui l'ont construit et Orsières et Bovernier qui ont rejoint le stand en 1996 et 1997.

Le comité de l'association a pris contact avec les communes de Liddes et Bourg-Saint-Pierre mais aussi avec les communes propriétaires pour proposer une convention d'entrée. Tous les Conseils municipaux ont répondu favorablement.

Le fonctionnement de l'association est régi par 3 documents principaux :

- une convention entre les communes et l'association du stand par son comité (la manière dont sont organisées les relations entre les communes et l'association du stand)
- des statuts de l'association des communes propriétaires du stand (qui sont soumis à l'AP ce soir), l'article 4 définit la clé de répartition des contributions des communes, celles-ci est basée sur la population des communes.
- des statuts de l'association du Stand du Mont Brun composée des sociétés de tir qui utilisent le stand.

Décision :

La modification est acceptée à l'unanimité.



VI. DIVERS

6.1. SITE INTERNET

Le nouveau site internet communal est en ligne. Le contenu sera revu, complété et corrigé au fil du temps.

6.2. TRAVAUX PUBLICS - NOMINATIONS

Comme expliqué précédemment, deux nouveaux employés ont été nommés au sein de l'équipe technique communale. Ceux-ci seront principalement affectés à l'entretien de nos deux stations touristiques, tout en pouvant être appelés à soutenir l'équipe technique dans d'autres tâches. Il s'agit de Patrice Sarrasin pour La Fouly et de Stéphane Richard pour Champex-Lac.

6.3. COMMUNIQUÉ DE PRESSE SUR LA COLLABORATION ENTRE LES COMMUNES

Dans le courant du mois de novembre, un article était paru dans le Nouvelliste, reprenant le communiqué de presse intitulé "Les Exécutifs des Communes de Bourg-St-Pierre, Liddes, Orsières, Sembrancher et Bovernier réfléchissent à un avenir commun".

Entre mars et octobre 2018, les Conseils municipaux des cinq Communes ont participé à une réflexion générale sur leur développement. Le bureau spécialisé Serec a accompagné les Exécutifs dans la démarche qui a débouché sur plusieurs constats. Si la fusion n'est pas à l'ordre du jour pour le moment, les Communes voient beaucoup d'avantages à solidifier leurs liens et à réfléchir ensemble à demain.

Ne voulant pas se disperser, les Communes ont choisi de prendre à bras le corps l'un des défis qu'ils partagent ensemble : le développement territorial. Conscients que cette thématique dépasse leur unique frontière, les Municipaux veulent penser leur territoire dans une globalité.

A également été abordée la question de la création de postes de travail intercommunaux pour les fonctions cadres.

6.4. CHEMINS PÉDESTRES

Lors de randonnées sur les chemins pédestres communaux, Jean-Jérôme Pouget a malheureusement rencontré plusieurs fois des motards qui empruntent ces sentiers, créant ainsi des problèmes de sécurité et de détérioration des chemins.

Des contrôles et interventions pour contrer ce problème sont clairement un travail de police.

L'Administration en prend bonne note et le Président relève qu'un effectif de police étoffé permettra sans doute d'intensifier les contrôles.

La parole n'étant plus demandée, le Président lève la séance à 21h15.

Joachim Rausis
Président

Justine Duay
Secrétaire ad hoc



ASSEMBLÉE BOURGEOISIALE 12 DÉCEMBRE 2018

PRÉSIDENT : Joachim Rausis

SECRÉTAIRE : Justine Duay

ORDRE DU JOUR :

1. Ouverture de l'Assemblée et désignation des scrutateurs
2. Validation du procès-verbal de l'Assemblée du 13 juin 2018
3. Budget 2019 de la Bourgeoisie
4. Divers

ASSEMBLÉE BOURGEOISIALE

I. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE ET DESIGNATION DES SCRUTATEURS

Mesdames et Messieurs,

J'ai le plaisir d'ouvrir cette assemblée bourgeoise en vous rappelant tout de même que seuls les bourgeois d'Orsières ont le droit de vote pendant cette assemblée.

Les non-bourgeois peuvent bien évidemment assister au débat à moins que l'assemblée bourgeoise en décide le contraire. Je suppose que ce n'est pas le cas, alors bienvenue aux non-bourgeois

Nous vous proposons l'ordre du jour suivant :

1. Ouverture de l'assemblée / désignation des scrutateurs
2. Validation du PV de l'Assemblée du 13 juin 2018
3. Budget 2019 de la Bourgeoisie
4. Divers

Y a-t-il une remarque sur cet ordre du jour ? Tel n'est pas le cas.

Comme scrutateur je vous propose M. Bertrand Coppey.



II. APPROBATION DU PV DE L'ASSEMBLÉE DU 13 JUIN 2018

Le procès-verbal, comme le budget 2019, pouvait être consulté du 23 novembre au 12 décembre au secrétariat communal, ainsi que sur internet.

Est-ce que l'assemblée bourgeoise demande la lecture de ce procès-verbal ?
Si ce n'est pas le cas, je suppose que nous pouvons les considérer comme approuvés.
Y-a-t-il une objection ?

Décision :

Le procès-verbal de l'Assemblée bourgeoise du 13 juin 2018 est accepté tacitement.

III. BUDGET 2019 DE LA BOURGEOISIE

Je passe maintenant la parole à M. Jean-Claude Duay, président de la commission bourgeoise, pour une présentation détaillée du budget 2019 de notre Bourgeoisie.

➔ *Détail via présentation Powerpoint*

REMARQUES OU QUESTIONS

Aucune remarque ou question.

APPROBATION DU BUDGET

Décision :

L'Assemblée Bourgeoise accepte le budget 2019 de la Bourgeoisie à l'unanimité.

IV. DIVERS

Ce point n'est pas utilisé.

Voilà, Mesdames, Messieurs, chers bourgeois et bourgeoises,

Je clos cette assemblée bourgeoise en vous remerciant de votre participation et en vous souhaitant d'ores et déjà d'excellentes fêtes de fin d'année. Qu'elles permettent à chacun d'entre nous de prendre du temps pour soi, pour ses proches afin d'entrer d'un bon pied dans la nouvelle année.

Et c'est en vous invitant à partager le verre de l'amitié que je vous souhaite une excellente fin de soirée et mes meilleurs vœux de santé et de réussite pour 2019.

La séance est levée à 21h30.

Joachim Rausis
Président

Justine Duay
Secrétaire ad hoc